

ARRÊTE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

ARRÊTE 2019-13

Madame le Maire de Mutigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 225, R 37-1 et suivants,
Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement durant les travaux de réfection de voirie du chemin de fossés (dit chemin de clos)

ARRETE

Article 1^{er}

En raison des travaux de réfection de voirie du chemin de clos, la circulation et le stationnement seront interdits du Lundi 13 Mai 2019 à 7h30 et ce jusqu'au Vendredi 17 Mai inclus.

Article 2:

Cette interdiction s'applique sur les voies suivantes : Chemin de clos (partie haute)

Article 3:

La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Maire de Mutigny sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 9 Mai 2019
Le Maire
Marie-Claude REMY